

## FICHE DE MISSION

### JURY POUR L'ADMISSIBILITÉ DU CONCOURS D'ENTRÉE EN ADMISSION PARALLÈLE

#### **Équipe du concours :**

- Patricia Chanut - Responsable administrative du concours d'entrée – site Lyon
- Sandra Marotta – Responsable administrative du concours d'entrée – site Paris
- Marco Ribeiro – Responsable administratif du concours d'entrée
- Anne-Laure Poujol – Responsable pédagogique du concours d'entrée

#### **Objectif :**

Sous la responsabilité de la Responsable pédagogique du concours d'entrée et en lien avec les services administratifs de l'École, le jury pour l'admissibilité du concours d'entrée en admission parallèle sélectionne des candidats qui auront accès à l'oral du concours pour les admissions parallèles (entrée en 2<sup>ème</sup>, 3<sup>ème</sup> ou 4<sup>ème</sup> année).

#### **Déroulement :**

Le jury réceptionne le dossier universitaire du candidat.

Le jury s'assure de la validation d'un parcours universitaire en psychologie, ayant donné lieu à l'acquisition de crédits ECTS.

Pour les candidats venant d'un pays ne délivrant pas d'ECTS, vérifier le parcours en psychologie du candidat.

Il étudie aussi le parcours du candidat (expérience professionnelle, stages...), et sa lettre de motivation.

À l'issue de l'étude du dossier, le jury choisit l'une des 3 options :

- Accès à l'oral pour l'année demandée par le candidat
- Accès à l'oral pour une année différente de celle demandée par le candidat
- Accès à l'oral refusé.

#### **Pour être membre du jury :**

- Être psychologue depuis 3 ans (avoir un numéro ADELI ou RPPS ou être titulaire d'un Master 2 en psychologie)
- Avoir la disponibilité d'étudier 40 dossiers de candidats, entre le 20 et le 25 mars 2023.
- Dossiers informatiques : télétravail
- Capacités d'accueil, d'écoute, de respect, d'objectivité, d'impartialité.

**Rémunération :** 50 € bruts / heure